



Pour accélérer le déploiement des Carrefours multi-énergies au Canada,

Haffner Energy ouvre son capital à Mundi Énergies

Pour la première fois de son histoire, la Société met en œuvre un modèle économique associant la fourniture de ses technologies à une participation significative dans des actifs de production d'énergies renouvelables afin de générer des revenus récurrents

Vitry-le-François, France - 27 juillet 2026, 8h00 (CEST)

Haffner Energy (Euronext Growth Paris – ALHAF) annonce aujourd'hui la signature d'un **contrat renforçant son partenariat stratégique avec Mundi Énergies Inc.** Cette opération traduit la volonté de Mundi Énergies et ses partenaires de devenir actionnaires de Haffner Energy afin d'accompagner le développement d'un réseau de Carrefours multi-énergies au Canada. Dans ce cadre, une première émission d'actions nouvelles d'un montant de 650 k€ est réalisée ce jour au titre de la première Séquence de deux millions d'euros (2 M€) du programme d'investissement.

Cette évolution transforme désormais une relation technologique en un partenariat industriel et capitalistique, alignant durablement les intérêts de Haffner Energy et de Mundi Énergies autour du succès des projets qui seront développés ensemble.

Sylvain Perreault, Président de Mundi Énergies déclare :

« Le premier Carrefour multi-énergies est désormais lancé dans le Parc Industriel et Portuaire de Bécancour (Québec). Cette étape structurante se concrétise par la création récente d'INCAD (Centre d'Intégration de CARburants Durables), la société de projet détenue conjointement par Mundi Énergies et Haffner Energy. Ce site regroupera une usine de production ainsi qu'un centre de formation et de déploiement d'énergies renouvelables, incluant le gaz naturel renouvelable (GNR), le diésel renouvelable et le carburant d'aviation durable (SAF).

Ce premier projet dont la mise en production est prévue T2 2028, ouvre la voie au déploiement d'une vingtaine de Carrefours multi-énergies répartis dans plusieurs régions du Québec. Chaque Carrefour représente un potentiel de production d'environ 50 millions de litres de diésel renouvelable par an. En alliant décarbonation, souveraineté et sécurité énergétique, le réseau s'impose d'emblée comme un projet d'infrastructure stratégique pour le Canada. Lors de l'annonce du partenariat en décembre 2025, une première commande d'un module syngaz de 5 MW avait été planifiée au cours du premier trimestre 2026. Cependant, l'élargissement du projet en un Carrefour multi-énergies d'envergure (GNR, diésel renouvelable et SAF, au lieu de syngaz seulement) a conduit à un ajustement technologique et stratégique. En conséquence, bien que le projet soit pleinement confirmé, le calendrier de commande a été ajusté afin de tenir compte de l'avancement des études d'ingénierie et la structuration de la société de projet. »

Un partenariat industriel de long terme

L'accord annoncé aujourd'hui prolonge le partenariat industriel conclu en décembre 2025 ([communiqué de presse](#) du 18 décembre) entre Haffner Energy et Mundi Énergies pour développer un réseau de **Carrefours multi-énergies au Canada**.

Philippe Haffner, cofondateur et Président-Directeur Général de Haffner Energy, déclare :

« Notre ambition est désormais d'accompagner Mundi Énergies non seulement comme fournisseur de technologies, mais également comme co-développeur, afin de bénéficier des revenus récurrents générés par les infrastructures que nous contribuons à développer. »

Marcella Franchi, Directrice du Développement Commercial de Haffner Energy, ajoute :

« Ce partenariat illustre l'évolution de notre modèle économique et renforce notre capacité à accompagner nos partenaires et nos clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la fourniture de nos technologies jusqu'à la participation dans des actifs de production d'énergie renouvelable. En complétant notre activité historique par cette nouvelle dimension, nous renforçons notre potentiel de création de valeur durable au bénéfice de l'ensemble de nos actionnaires. Ce modèle, développé avec nos partenaires canadiens, a vocation à être reproduit dans d'autres pays. »

Un partenariat stratégique assorti d'un accord de financement à la demande

Dans le prolongement de leur partenariat stratégique, Haffner Energy et Mundi Énergies ont conclu un accord permettant à la Société de bénéficier d'un **programme d'investissement en fonds propres d'un montant maximal de 10 M€, dans la limite de 23,07 % du capital (BSA inclus)**. Ce dispositif a vocation à accompagner le développement de la Société tout en lui laissant la maîtrise de son calendrier de financement. En conséquence, il ne peut être garanti que l'intégralité du programme sera effectivement mobilisée, ni selon quel calendrier.

Ce programme d'investissement sera mis en œuvre au moyen d'émissions successives d'actions nouvelles réservées aux Investisseurs (les « **Séquences** »). Chaque Séquence sera décidée exclusivement par Haffner Energy en fonction de ses besoins de financement, de l'avancement de son développement industriel et commercial et de la progression des projets menés avec ses partenaires canadiens. Elle pourra être décomposée en une ou plusieurs émissions réalisées à l'initiative des Investisseurs sur une période de deux mois.

La première émission de la première Séquence lancée ce jour par Haffner Energy porte sur **4 308 928 actions nouvelles** au prix unitaire de 0,1509 €, soit un montant de **650 217,24 €**. Les émissions suivantes, dont le montant cumulé complètera l'enveloppe de la Séquence devront intervenir d'ici fin septembre.

En contrepartie de cet accord, les Investisseurs se sont contractuellement engagés à réserver à Haffner Energy, à des conditions préférentielles, **une participation de 20 % dans les sociétés de projet qui développeront les infrastructures énergétiques issues du partenariat**. Haffner Energy détient d'ores et déjà **20 % du capital d'INCAD**, première société de projet créée dans ce cadre.

Ce mécanisme permet ainsi à Haffner Energy de compléter progressivement son activité historique de fournisseur de technologies par une participation directe dans des actifs de production d'énergie, renforçant l'alignement de ses intérêts avec ceux de ses partenaires ainsi que son accès à une nouvelle source potentielle de création de valeur.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à 70 % du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) de l'action Haffner Energy constaté au cours des trois séances de bourse précédant la

décision d'émission. Chaque action nouvelle sera assortie d'un bon de souscription d'action (BSA), exerçable au prix correspondant à 130% du même VWAP, sans décote.

Les Parties ont également prévu qu'à titre dérogatoire, une ou plusieurs Séquences pourront être regroupées si le cours de l'action Haffner Energy atteint ou dépasse 0,80 euro pendant trois séances de bourse consécutives. Cette faculté constitue un simple mécanisme d'exécution du programme. Elle ne saurait être interprétée comme une prévision ou un objectif relatif à l'évolution future du cours de l'action.

Lilianne Trudel, co-fondatrice de Mundi Énergies indique :

« Nous avons spécifiquement privilégié une approche de financement séquentiel afin de protéger de manière optimale la structure d'actionnariat actuelle de Haffner Energy. En tant qu'actionnaire de Mundi Énergies et en devenant également actionnaire de Haffner Energy, ma priorité est de maximiser la valeur de nos deux sociétés en limitant au strict minimum toute dilution. Le choix de Bécancour pour ce premier Carrefour est stratégique : c'est le plus grand parc industriel au Canada, un site bénéficiant d'infrastructures d'une qualité exceptionnelle et d'un écosystème propice aux maillages industriels majeurs. Pour accompagner ce déploiement, la présence numérique du projet prend forme : notre nouveau site web (incad.net) est en cours de finalisation et sera en ligne très prochainement. Nous vous invitons à suivre nos avancées directement sur nos réseaux sociaux. »

Utilisation des fonds et BSA

La Société conservera la libre disposition des fonds levés dans le cadre du programme.

Ils seront destinés à accompagner le financement de son plan de développement, de ses besoins en fonds de roulement, de ses investissements industriels, commerciaux et technologiques ainsi que, plus généralement, de tout projet entrant dans son objet social.

Le développement du partenariat canadien constitue l'une des priorités de ce programme, sans en être la destination exclusive.

Les Investisseurs n'auront pas vocation à participer à la gouvernance de la Société. Ils ne disposeront d'aucun siège au Conseil d'administration et ne concluront aucun pacte d'actionnaires avec les actionnaires historiques, notamment Haffner Participation.

Informations complémentaires et réglementaires

Incidence théorique maximale de l'opération sur la participation d'un actionnaire

Le tableau ci-après présente exclusivement l'effet arithmétique de dilution résultant de l'émission des actions nouvelles susceptibles d'être réalisées dans le cadre du programme d'investissement. Il ne prend pas en compte la création de valeur qui pourrait résulter, pour Haffner Energy et ses actionnaires, de la participation de la Société au capital des sociétés de projet développant les Carrefours multi-énergies au Canada.

À ce stade, cette création de valeur potentielle ne peut être quantifiée et ne constitue ni une garantie de performance ni une prévision. La Direction considère toutefois que le droit préférentiel accordé à Haffner Energy de participer au capital de ces sociétés de projet constitue une contrepartie économique significative à l'effet dilutif présenté ci-dessous.

Le tableau ci-après est établi conformément aux pratiques usuelles de place en matière d'information financière. Il repose sur des hypothèses purement conventionnelles et ne constitue ni une prévision, ni un engagement quant au montant effectivement mobilisé dans le cadre du programme. Celui-ci demeurera en toute hypothèse limité au plafond réglementaire de 30 % du capital social (BSA compris), soit une dilution maximale de 23,07% pour les actionnaires existants.

L'incidence de l'opération sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social avant l'opération est présentée selon plusieurs hypothèses : avant l'opération, après la première Séquence de 2 M€, après exercice intégral des BSA attachés à cette première Séquence, puis dans l'hypothèse de mobilisation du plafond réglementaire.

La Société précise que le montant maximal du programme, soit dix millions (10 000 000) d'euros, ne pourra être levé dans son intégralité que dans la limite de ce plafond réglementaire de 30 %, lequel s'apprécie BSA compris. Sur la base du cours de référence retenu ci-dessous, ce plafond correspond à un montant total maximal d'environ 9,6 millions d'euros (numéraire et exercice des BSA cumulés) ; l'atteinte du montant de dix millions d'euros hors BSA est conditionnée par une évolution favorable du cours de l'action Haffner Energy.

Les incidences présentées ci-dessous sont établies sur la base du capital social de la Société à la date du présent communiqué, soit 171 285 577 actions, et des caractéristiques de la première émission lancée ce jour. Celle-ci porte sur la souscription de 4 308 928 actions nouvelles au prix unitaire de 0,1509 €, correspondant à 70 % du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) de l'action Haffner Energy constaté au cours des trois séances de bourse précédant la décision d'émission, soit 0,2155 € par action. Les bons de souscription d'actions (BSA) attachés à cette émission auront un prix d'exercice de 0,2802 € par action, correspondant à 130 % de ce même VWAP. Les caractéristiques des émissions ultérieures seront déterminées selon le même mécanisme, sur la base du VWAP des trois séances précédant chaque décision d'émission.

	Avant l'opération	Première émission hors BSA	Première émission après exercice des BSA	Plafond réglementaire (BSA compris) hors exercice des BSA	Plafond réglementaire (BSA compris) après exercice intégral des BSA
Nombre d'actions composant le capital	171 285 577	175 594 505	179 903 433	196 978 414	222 671 250
Nombre d'actions nouvelles émises (cumulé)	—	4 308 928	8 617 856	25 692 837	51 385 673
Montant total levé en numéraire (cumulé)	—	650 217,24 €	1 857 578,86 €	3 877 049 €	11 076 182 €
Participation théorique d'un actionnaire détenant 1 % avant l'opération	1,00%	0,98%	0,95%	0,87%	0,77%

Les Investisseurs et Haffner Energy reconnaissent que l'attribution des bons de souscription d'actions (BSA) constitue une composante indissociable de l'équilibre économique du partenariat. Elle trouve sa contrepartie dans les engagements stratégiques pris par les Investisseurs, ainsi que dans le droit préférentiel accordé à Haffner Energy d'acquérir, à des conditions particulièrement avantageuses, une participation de 20% dans les sociétés de projet.

À la date du présent communiqué, la création de valeur attachée à cet accès privilégié ne peut être quantifiée avec précision. La Société considère néanmoins que cette faculté de participer au capital des sociétés de projet constitue une contrepartie économique significative de l'opération et un élément stratégique de son évolution, en lui permettant de participer directement à la valeur créée par les infrastructures développées grâce à ses technologies.

L'opération, dans son ensemble, a été autorisée par le Conseil d'administration dans le cadre de la douzième délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2025. Le Conseil a également désigné les Investisseurs bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription et donné subdélégation au Président afin de procéder aux différentes émissions prévues dans le cadre du programme.

Les Investisseurs désignés sont :

- Mundi Énergies Inc. ;
- Machinerie Dubois Inc. ;
- M. Sylvain Perreault ;
- Mme Lilianne Trudel ;
- 4057678 Canada Inc., actionnaire de Mundi Énergies Inc.

Mundi Énergies Inc. et Machinerie Dubois Inc. sont toutes deux majoritairement détenues par M. Sylvain Perreault et Mme Lilianne Trudel.

Chaque séquence pourra être exécutée au travers d'une ou plusieurs émissions réalisées sur une période maximale de deux mois, les émissions étant réalisées à l'initiative des investisseurs dans le cadre des séquences appelées par la Société.

Aucune émission ne pourra être décidée sur le fondement de cette délégation au-delà du 29 mars 2027, date de son expiration. Le programme prendra automatiquement fin à cette échéance, quel que soit le montant effectivement mobilisé.

Par dérogation à ce qui précède, une ou plusieurs Séquences pourront être regroupées, à l'initiative de la Société ou des Investisseurs, si le cours de l'action venait à atteindre ou dépasser 0,80 euro pendant trois séances de bourse consécutives. Une telle évolution du cours, si elle devait intervenir, n'est en rien garantie et ne dépend d'aucun engagement de la Société ni des Investisseurs. Il s'agit d'une simple modalité d'exécution contractuellement prévue, qui ne saurait être interprétée comme une prévision de l'évolution future du cours de l'action.

Conformément à ses obligations d'information et aux règles applicables sur Euronext Growth Paris, Haffner Energy informera le marché du lancement de chaque Séquence, de la réalisation de chaque émission significative réalisée dans le cadre du programme ainsi que, le cas échéant, de toute évolution importante relative au partenariat stratégique conclu avec ses partenaires canadiens.

À propos de Haffner Energy

Haffner Energy conçoit et fournit des solutions innovantes pour la production de carburants renouvelables compétitifs à partir de biomasse. Forte de plus de 33 ans d'expérience dans la valorisation de tous types de biomasse, la Société a développé des technologies propriétaires de thermolyse et de gazéification permettant de produire du gaz renouvelable, de l'hydrogène, du méthanol renouvelable ainsi que du Carburant d'aviation Durable (SAF).

Au-delà de la fourniture de technologies, Haffner Energy accompagne ses clients dans le développement de projets industriels destinés à accélérer la décarbonation des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des transports. Ses solutions contribuent également à la production de CO₂ biogénique et de biocarbone (biochar), participant ainsi à la transition énergétique et à la valorisation durable de la biomasse.

Contact presse

Haffner Energy

Laetitia Mailhes laetitia.mailhes@haffner-energy.com

Contact investisseurs

Haffner Energy

investisseurs@haffner-energy.com

Mundi Énergies

Christian Blais christian.blais@mundienergies.com

Avertissement

L'émission de titres décrite dans le présent communiqué est réalisée au bénéfice de personnes nommément désignées, conformément aux délégations consenties par l'Assemblée générale des actionnaires. Elle ne constitue pas une offre au public de valeurs mobilières et ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives fondées sur les informations disponibles à la date de sa publication. Ces déclarations sont soumises à des risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des écarts significatifs entre les résultats effectivement obtenus et ceux exprimés ou sous-entendus. Elles concernent notamment le calendrier du programme d'investissement, les montants effectivement mobilisés, le développement des projets canadiens ainsi que la création de valeur susceptible d'en résulter. Haffner Energy ne prend aucun engagement de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf dans les cas prévus par la réglementation applicable.